

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 13 mai 2024

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2024-108

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Requalification du parc du lac de Maine - Bilan de la concertation préalable

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt-quatre le lundi treize mai à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2024-99), Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN (jusqu'à la DEL-2024-104), vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN; Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET (jusqu'à la DEL-2024-102), Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUILTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI (jusqu'à la DEL-2024-101), M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ (parti avant la DEL-2024-98), Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-102).

ETAIENT EXCUSES : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Christophe BÉCHU, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Edith CHOUTEAU, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Jérôme FOYER, M. Bruno GOUA, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, Mme Lydie JACQUET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Geneviève STALL

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN jusqu'à la DEL-2024-98

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX à partir de la DEL-2024-105

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHÈRE

M. Robert BIAGI a donné pouvoir à M. Philippe VEYER

M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT

Mme Edith CHOUTEAU a donné pouvoir à M. Jean-Philippe VIGNER

M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT à partir de la DEL-2024-103

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Francis GUILTEAU

M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM

Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à M. Eric GODIN

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON à partir de la DEL-2024-102

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU à partir de la DEL-2024-98

M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Geneviève STALL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON jusqu'à la DEL-2024-101

Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 14 mai 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération DEL-2022-250 du 18 Juillet 2022, le conseil municipal de la Ville d'Angers a décidé d'ouvrir la phase de concertation préalable à la requalification du parc du lac de Maine. Dans le cadre de la poursuite de sa démarche de mise en valeur de la Maine, il a également défini les modalités qui s'y rattachent afin d'associer la population au processus de réflexion et d'élaboration du projet retenu.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le site ainsi que le projet associé sont passés sous la compétence d'Angers Loire Métropole (DEL-2022-282 du conseil de communauté du 12 décembre 2022).

Les modalités de concertation initiale ont été précisées par la délibération DEL-2023-218 du conseil de communauté du 9 octobre 2023.

Au cours de cette phase de concertation, le projet de requalification du parc du lac de Maine a été présenté au travers de son périmètre, du parti pris d'aménagement, du programme associé et de son insertion sur le plan environnemental.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies initialement, à savoir :

- la tenue d'une réunion publique à la maison de quartier du lac de Maine le lundi 20 novembre 2023 à partir de 19h00, pour présenter les enjeux, les études techniques relayées par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a développé les composantes du projet d'aménagement : mobilités, paysage, renaturation, activités terrestres et nautiques ;
- la tenue de deux permanences de concertation le mardi 28 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 7 décembre 2023 de 14h00 à 17h00, permettant au public de dialoguer avec les différents intervenants présents et de faire part de leurs observations et suggestions sur le projet ;
- la mise à disposition à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, à la direction de l'aménagement et du développement des territoires, à la mairie de Bouchemaine et à la pyramide du parc du lac de Maine d'un dossier complété au fur et à mesure des études, et de registres destinés à recevoir les observations du public jusqu'à la fin de la procédure de concertation préalable ;
- une exposition autour du projet a été installée sur le parc, à proximité de la plage ; cette exposition, sous forme de cube, rappelle les objectifs du projet, les grands principes d'aménagement par secteur ainsi que les origines et usages historiques du parc.

Au-delà de la concertation légale, le projet de requalification du parc du lac de Maine a fait l'objet d'une plus large démarche participative incluant des réunions d'échange et de travail et des ateliers avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette démarche de concertation sera poursuivie au-delà du bilan de concertation ; les habitants, associations locales et autres personnes concernées, pourront continuer de s'exprimer concernant les aménagements futurs prévus sur le parc.

Les modalités et dates relatives à la concertation préalable ont été communiquées par voie de presse.

Des informations sur la concertation en cours ont été également publiées à l'aide d'articles dans la presse ainsi que sur le site internet et réseaux sociaux.

En conséquence, un bilan de la concertation préalable à requalification du parc du lac de Maine, comprenant l'ensemble des observations et suggestions formulées par le public, a été dressé avec les réponses apportées. Ce bilan est annexé à la présente délibération.

Le rapport ci-annexé répond aux observations et suggestions formulées dans le cadre de l'ensemble de la démarche de concertation renforcée.

Il est ainsi proposé au conseil de communauté d'approuver le bilan de la concertation préalable à la requalification du parc du lac de Maine.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 06 mai 2024

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 23 avril 2024

DELIBERE

Approuve le bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement et de requalification du parc du lac de Maine.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BÉVENU

The stamp is circular with the text "ANGERS LOIRE MÉTROPOLE" around the perimeter. In the center, it says "Commune de Maine". A signature is written over the stamp.